

Minister of Health



Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

Monsieur Ron McKinnon
Président, Comité permanent de la santé
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0A6

Monsieur,

Conformément au décret 109 de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au rapport du Comité permanent de la santé (HESA) intitulé *Faire bouger les jeunes canadiens!*, qui a été présenté à la Chambre des communes le 17 juin 2019, puis déposé de nouveau le 13 avril 2021.

Le gouvernement du Canada apprécie le travail des membres du Comité, les témoins ayant comparu devant ce dernier et toutes les personnes ayant soumis des notes d'information. Leurs précieux points de vue et leur engagement envers l'activité physique chez les enfants et les jeunes revêtent une grande importance pour le Canada.

Pour reconnaître l'importance d'accroître le taux d'activité physique au pays, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont élaboré, en 2018, le premier cadre stratégique pancanadien mettant l'accent sur l'accroissement de l'activité physique et la réduction du taux de sédentarité intitulé *Une Vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actif* (Vision commune). La Vision commune est utilisée pour tirer parti des mesures visant à aider les Canadiens et les collectivités à bouger davantage et à passer moins de temps assis pendant la journée.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'aider les Canadiens à mener une vie plus saine et à devenir plus actifs. Le gouvernement collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones et les autres organismes non gouvernementaux pour aider tous les Canadiens, y compris les enfants et les jeunes, à être physiquement actifs.

Plusieurs investissements ont récemment été annoncés dans le budget de 2021 pour se pencher sur l'inactivité physique, les comportements sédentaires, la santé et le mieux-être mentaux ainsi que les autres facteurs de risque communs qui sous-tendent les maladies

Canada

chroniques. Un montant de 80 millions de dollars sur deux ans a notamment été annoncé pour éliminer les obstacles à la participation aux programmes sportifs et aider les organismes communautaires à mettre en place localement des programmes de sports organisés auxquels ont accès tous les Canadiens. Un montant de 14,3 millions de dollars sur cinq ans, et 2,9 millions par année par la suite, a été annoncé pour assurer aux femmes et aux filles autochtones l'accès à des activités sportives significatives dans le cadre du programme Sport au service du développement social dans les communautés autochtones. De plus, un montant de 35 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la recherche, la surveillance et la prévention en matière de diabète et l'élaboration d'un cadre national en matière de diabète au Canada ont également été annoncés.

Le gouvernement est d'accord avec la conclusion du rapport, soit que les enfants et les jeunes canadiens consacrent trop de temps à des activités sédentaires. En collaboration avec les provinces, les territoires et les organismes non gouvernementaux de divers secteurs, le gouvernement a mis en place une approche exhaustive visant à promouvoir l'activité physique auprès des Canadiens.

De nombreux développements et événements ont eu lieu depuis que les témoins ont comparu devant le Comité dans le cadre de l'étude de mai 2019, ce qui pourrait avoir une influence sur les recommandations du Comité ou répondre à certaines d'entre elles. Plus précisément, depuis mars 2020, la COVID-19 a bouleversé les environnements appuyant les enfants et les jeunes, que ce soit à la maison, à l'école ou au sein de la collectivité.

De plus, de nouvelles données probantes indiquent que les patients atteints de la COVID-19 qui étaient systématiquement inactifs étaient considérablement plus à risque de conséquences graves que les patients qui étaient assez actifs ou satisfaisaient régulièrement aux directives relatives à l'activité physique avant leur maladie. Comparativement aux personnes qui satisfaisaient constamment aux directives en matière d'activité physique, les personnes qui n'étaient jamais actives étaient deux fois plus susceptibles d'être hospitalisées et de mourir des suites de l'infection par le virus.

La réponse répond aux recommandations par l'entremise de cinq domaines thématiques : initiatives stratégiques; informer et mobiliser les Canadiens; gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT); secteurs non gouvernementaux; et, recherche et surveillance.

Initiatives stratégiques

En collaboration avec les provinces, les territoires ainsi que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de divers secteurs, le gouvernement du Canada a mis en place une approche exhaustive pour promouvoir un mode de vie sain et l'activité physique chez les Canadiens. Les données probantes indiquent qu'en plus d'être physiquement actif, le fait de manger sainement, de ne pas fumer et d'éviter la consommation problématique d'alcool peut améliorer la santé et retarder ou prévenir le développement de plusieurs maladies chroniques, y compris le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et certains types de cancer.

Le ministère de la Santé collabore avec le ministère du Patrimoine canadien pour réaliser les engagements et les activités du gouvernement visant à aider à augmenter le niveau d'activité physique chez les jeunes et à améliorer les résultats de santé, comme il est indiqué aux termes de la *Loi sur l'activité physique et le sport*.

Puisque l'activité physique est une responsabilité partagée avec d'autres ordres de gouvernement, le gouvernement élabore des politiques en collaboration avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables de la santé, du sport, de l'activité physique et des loisirs, qui sont présentées dans le thème FPT ci-après.

Les efforts déployés par le Canada en ce qui concerne l'activité physique, y compris chez les jeunes, cadrent avec les actuelles orientations stratégiques internationales. Le Canada a ratifié et pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, y compris l'article 31, soit le droit au jeu et aux loisirs, ainsi que l'article 24, soit le droit de jouir du meilleur état de santé possible. En mai 2018, lors de la 71^e Assemblée mondiale de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, le Canada a adopté le Plan d'action mondiale sur l'activité physique 2018-2030, qui contient une cible pour réduire le taux mondial d'inactivité physique de 30 % d'ici 2030. En septembre 2018, la ministre de la Santé du Canada a adhéré à la déclaration politique lors de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les maladies non transmissibles. La déclaration se veut un plan visant à accélérer la prise de mesures en matière de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles afin de réaliser les engagements connexes énoncés dans le Programme de développement durable 2030. Aux termes de la déclaration, il est demandé à ce que des mesures soient prises à l'égard des facteurs de risque des maladies non transmissibles, y compris l'inactivité physique, une mauvaise alimentation, le tabagisme, la pollution atmosphérique et l'usage nocif de l'alcool.

Le gouvernement s'emploie également à parvenir à l'égalité des sexes dans le sport à tous les niveaux d'ici 2035. La Stratégie sur l'équité entre les sexes dans le sport, annoncée en 2018, vise à trouver des façons novatrices d'accroître la représentation, la participation et la rétention des femmes et des filles dans le sport.

De plus, le gouvernement travaille en partenariat avec les dirigeants autochtones pour répondre aux appels à l'action énoncés dans le rapport final (2015) de la Commission de vérité et de réconciliation demandant à accroître le taux d'activité physique au sein des collectivités autochtones et chez les enfants et les jeunes. Des réunions avec Sport Canada, d'autres ministères fédéraux et le Cercle sportif autochtone ont rappelé la nécessité de prendre des mesures collaboratives pour répondre aux appels à l'action. En ce qui concerne le 89^e appel à l'action, les travaux menés dans d'autres domaines liés au développement du sport autochtone jetteront les bases d'une future modification potentielle de la *Loi sur l'activité physique et le sport*. Le gouvernement du Canada reconnaît que la mobilisation continue des peuples autochtones est un élément important de ce processus. L'initiative de Sport Canada concernant le sport chez les jeunes autochtones vise à répondre à l'appel à l'action 88 et offre du

financement au CSA pour appuyer son rôle de leader; aux organismes de sport autochtones provinciaux et territoriaux (OSAPT), par l'entremise d'accords bilatéraux provinciaux et territoriaux, pour les programmes sportifs adaptés à la culture et la préparation et le transport de l'équipe des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord; ainsi qu'aux organismes de sport nationaux (OSN) et les organisations de services multisports (OSM) afin de favoriser le perfectionnement et la croissance à long terme des athlètes autochtones.

Mobiliser et informer les Canadiens

L'activité physique est l'un des fondements d'un mode de vie sain. La sensibilisation à l'importance de l'activité physique quotidienne et la mobilisation des Canadiens à cet égard aideront les enfants et les jeunes à adopter des habitudes de vie plus saines.

Le gouvernement a mis en œuvre une gamme de programmes visant à appuyer les activités d'éducation et de sensibilisation du public visant à accroître le taux d'activité physique de tous les Canadiens, y compris les jeunes et les enfants. Un montant de 25 millions de dollars sur cinq ans a été annoncé dans le budget de 2018 à l'intention de l'Agence de la santé publique du Canada afin qu'elle aide ParticipACTION à mettre en œuvre une campagne nationale de sensibilisation du public et à augmenter le taux de participation aux activités physiques quotidiennes chez les Canadiens par l'entremise de l'initiative *Soyons actifs*. L'investissement vise à changer les normes sociales et à normaliser l'activité physique quotidienne grâce à des partenariats multisectoriels à long terme et à une initiative d'éducation et de mobilisation du public coordonnée. Par exemple, le projet invite les Canadiens à être actifs par l'entremise d'une campagne nationale multimédia et d'une plateforme numérique sur l'activité physique.

L'ASPC appuie également les initiatives communautaires visant à améliorer les comportements de santé et à s'attaquer aux inégalités en santé chez les populations prioritaires plus à risque de développer une maladie chronique. Plus particulièrement, le Fonds pour la santé des Canadiens et des communautés (FSCC), anciennement appelé le programme Partenariats plurisectoriels pour promouvoir les modes de vie sains et prévenir les maladies chroniques, investit environ 20 millions de dollars chaque année et tire profit des autres fonds de partenaires pour appuyer la réalisation de projets qui mettent l'accent sur les facteurs de risque comportementaux, comme l'inactivité physique, une mauvaise alimentation et le tabagisme, qui sont associés aux maladies chroniques majeures (diabète, maladie cardiovasculaire et cancer). Les projets financés appuient le changement de comportements en matière de santé ainsi que la création d'environnements physiques et sociaux qui sont réputés améliorer la santé.

Les projets financés dans le cadre du FSCC visent à sensibiliser les Canadiens à l'importance de l'activité physique, au développement du savoir-faire physique, à l'augmentation des niveaux d'activité physique et à la mesure des résultats physiologiques et psychologiques lors des interventions afin d'examiner les changements relatifs à l'état de santé. Un bon exemple est le projet Build Our Kids' Success (BOKS) dirigé par Reebok Canada qui se veut un programme d'activité physique avant l'école destiné aux enfants des écoles primaires visant à améliorer leur santé physique, nutritionnelle et mentale ainsi que leur niveau de confiance et de

mieux-être.

Le FSCC appuie également des projets visant à améliorer les environnements physiques et sociaux qui encouragent l'adoption de modes de vie sains et actifs. Par exemple, le projet Uplift, réalisé par l'Université Dalhousie, crée des environnements scolaires plus sains et aide les jeunes élèves à être davantage actifs physiquement, à être moins sédentaires et à adopter des comportements alimentaires plus sains.

Le gouvernement reconnaît également le besoin d'adopter les approches adaptées à la culture et à la communauté pour favoriser l'activité physique et la participation au sport au sein des collectivités autochtones. Un montant de 18,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, a été annoncé dans le budget de 2017 pour appuyer la jeunesse et les sports autochtones. De ce montant, 7,6 millions de dollars étaient destinés aux ententes bilatérales provinciales et territoriales sur la participation aux sports pour les initiatives autochtones, qui visent à renforcer le leadership et la capacité des organismes autochtones de sport provinciaux et territoriaux et à appuyer les programmes adaptés à la culture destinés aux jeunes et aux enfants autochtones à l'échelle de la communauté, y compris la préparation en vue des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et le transport pour participer ou assister à ceux-ci.

Le gouvernement a également investi pour élargir la portée des programmes de sports et d'activités physiques dans les collectivités autochtones par l'entremise d'un engagement prévu dans le budget de 2018 de 47,5 millions de dollars sur cinq ans et de 9,5 millions de dollars par année pendant les années subséquentes. Cet investissement cible plus de 300 collectivités autochtones par l'entremise de l'initiative Le sport au service du développement social dans les communautés autochtones de Patrimoine canadien.

Les efforts collectifs appuyant l'activité physique sont guidés par les Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures pour la petite enfance et les enfants et les jeunes (les Directives), qui ont été élaborées par l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, la Société canadienne de physiologie de l'exercice (SCPE), ParticipACTION et le Conference Board of Canada grâce au financement de l'ASPC. Les Directives sont utilisées pour orienter les politiques relatives aux modes de vie sains à l'échelle locale, provinciale et nationale. Les Directives offrent également aux parents, aux gardiens, aux professeurs et aux professionnels de la santé des conseils en matière de mouvement sur 24 heures afin d'aider les enfants et les jeunes canadiens à grandir plus en santé. Des directives en matière de mouvement sur 24 heures pour les adultes et les aînés, qui sont les premières du genre pour ces groupes d'âge, ont été lancées en octobre 2020 pour promouvoir les modes de vie sains et améliorer les habitudes de sommeil des adultes canadiens, qui sont d'importants modèles au sein de leur famille.

Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT)

Les gouvernements FPT travaillent en collaboration pour appuyer les familles et aider les enfants et les jeunes à être plus actifs physiquement. Les gouvernements FPT font progresser et

mettent en œuvre le document *Une vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs* (Vision commune) par l'entremise de la Conférence des ministres FPT responsables du Sport, de l'Activité physique et des Loisirs (SAPL). En tant que co-président fédéral de l'activité physique, je m'engage à présenter des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise à jour de la Vision commune afin de dresser la liste des mesures prises et faire le point sur les résultats.

Depuis la publication de la Vision commune, du financement provenant du FSCC de l'ASPC a été accordé aux champions de la Vision commune pour faire progresser les domaines d'intérêt énoncés dans le cadre stratégique afin de mobiliser divers publics cibles, y compris les enfants et les jeunes, par l'entremise de partenariats avec les parents, les collectivités, les écoles et les programmes scolaires.

De plus, en 2010, les ministres FPT de la Santé ont adopté le *Cadre d'action fédéral, provincial et territorial pour la promotion du poids santé : Freiner l'obésité infantile* (le Cadre). Aux termes du Cadre, l'activité physique est considérée comme étant un important comportement de santé qui permet de réduire le risque d'obésité plus tard dans la vie. Ce Cadre encourage également les parents, les écoles, les organismes communautaires, les gouvernements, les organismes autochtones et les autres intervenants à collaborer dans le cadre de stratégies visant à réduire le temps d'inactivité des enfants et des jeunes et à augmenter le nombre d'heures consacrées au jeu actif à l'intérieur et à l'extérieur.

Le gouvernement fait progresser le Cadre et d'autres initiatives par l'entremise du Consortium conjoint pancanadien pour la santé en milieu scolaire, qui est un partenariat entre le gouvernement fédéral et 25 ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et de l'Éducation. Ce groupe s'emploie à promouvoir le bien-être des élèves et la réussite de tous les enfants et les jeunes au moyen d'une approche exhaustive en matière de santé en milieu scolaire. Cette approche reconnaît que les élèves en meilleure santé apprennent et réussissent mieux et acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour être physiquement et émotionnellement en santé pendant toute leur vie.

Pour appuyer le transport actif, Infrastructure Canada a lancé le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun en avril 2016 en tant que fonds sur deux ans de 3,4 milliards de dollars pour accélérer les investissements municipaux visant à remettre en état les réseaux de transports en commun, réaliser de nouveaux projets d'immobilisations et planifier l'expansion future du transport en commun. Des accords ont été conclus avec les provinces et les territoires, en collaboration avec les municipalités, pour réaliser le programme et s'assurer que tous les ordres du gouvernement soient au courant du programme de financement.

Dans le même ordre d'idées, le Programme d'infrastructure « Investir au Canada » (PIIC) verse 33 milliards de dollars par l'entremise d'accords bilatéraux intégrés avec les provinces et les territoires afin d'investir dans quatre volets : transport en commun; infrastructure verte; infrastructure communautaire, culturelle et récréative et infrastructure des collectivités rurales et nordiques. Les projets de transport actif sont admissibles à un financement dans le cadre des

quatre volets. Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) a été conçu dans le cadre de consultations approfondies avec les organismes provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones afin de veiller à ce que les provinces et les territoires disposent de la souplesse nécessaire pour donner la priorité aux projets d'infrastructure permettant de répondre à des besoins locaux variés.

Un montant supplémentaire de 400 millions de dollars en fonds dédiés a été accordé pour le transport actif et le lancement d'une initiative de mobilisation publique pour la toute première stratégie nationale de transport actif, qui a été annoncée le 12 mars 2021. Il s'agit du premier fonds fédéral dédié à renforcer le transport actif au Canada. Il aidera les collectivités à bâtir des quartiers dynamiques où les gens peuvent vivre, travailler et jouer en toute sécurité.

Les infrastructures municipales faisant la promotion du transport actif peuvent également obtenir du financement par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral, également dirigé par Infrastructure Canada. Ce fonds appuie des projets tels que les pistes cyclables, les trottoirs et les sentiers pédestres et de randonnée. De plus, les infrastructures de transport actif sont admissibles aux termes de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé de 31 millions de dollars, annoncée le 13 août 2020, afin d'appuyer des solutions communautaires qui répondront aux besoins découlant de la COVID-19 au cours des deux prochaines années.

Secteurs non gouvernementaux

Au Canada, plusieurs types d'organismes et secteurs jouent un rôle important pour favoriser l'activité physique chez les jeunes de diverses façons. J'aimerais souligner le travail de plusieurs organismes nationaux du domaine de l'activité physique, qui jouent des rôles clés pour aider les Canadiens, y compris les jeunes, à être plus actifs. L'ASPC a financé plusieurs de ces organismes par l'entremise du FSCC.

ParticipACTION est un organisme ayant pour mandat d'augmenter le nombre de Canadiens qui sont actifs physiquement et de s'assurer que l'information qu'il diffuse se fonde sur le travail de groupes consultatifs nationaux composés de membres du gouvernement, d'organismes non gouvernementaux et des établissements universitaires et de recherche.

L'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, la Société canadienne de physiologie de l'exercice, ParticipACTION et le Conference Board of Canada, en collaboration avec l'ASPC et d'autres intervenants, ont dirigé l'élaboration des Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures pour tous les groupes d'âge. Les Directives illustrent le lien entre l'activité physique, le comportement sédentaire et le sommeil.

Éducation physique et santé Canada collabore avec des organismes nationaux et provinciaux des secteurs public et privé, y compris des sociétés, des organismes sans but lucratif, des fondations et des ministères gouvernementaux, pour promouvoir et faire avancer les occasions d'éducation physique et de santé favorables et des milieux d'apprentissage sains pour les enfants et les jeunes de partout au Canada.

Sport pour la vie est un organisme national sans but lucratif se composant d'experts en matière de sport et de savoir-faire physique qui collabore avec tous les ordres de gouvernement, les praticiens en santé, les responsables des programmes de loisirs, les administrateurs d'établissement, les membres de conseil, les entraîneurs, les responsables, les athlètes et les parents pour offrir aux Canadiens un accès à des occasions de sport et de savoir-faire physique de qualité.

De concert avec tous les ordres de gouvernement, les intervenants du domaine de l'activité physique jouent un rôle clé en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Vision commune. Par exemple, comme il est mentionné plus haut, les organismes non gouvernementaux s'emploieront à faire progresser la Vision commune au cours des deux prochaines années en prenant certaines mesures dans différents domaines d'intérêt.

Finalement, le FSCC de l'ASPC reconnaît que grâce à une mobilisation active et des partenariats avec le secteur privé, le secteur sans but lucratif, des organismes du domaine de la santé et n'en faisant pas partie et d'autres ordres du gouvernement, des progrès peuvent être réalisés pour appuyer et maintenir un changement de comportement, y compris une augmentation du taux d'activité physique, pour améliorer la santé. Ce programme de financement tire parti des secteurs privé et sans but lucratif ainsi que d'autres fonds pour encourager les Canadiens à bouger davantage et à passer moins de temps assis.

Recherche et surveillance

Le gouvernement investit largement dans la recherche et la surveillance par l'entremise de l'ASPC, de Statistique Canada, de Sport Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Ces ministères travaillent ensemble pour faire progresser la recherche et faire le point sur l'état d'avancement afin d'orienter les orientations en matière de politiques et de programmes visant à accroître les niveaux d'activité physique chez les enfants et les jeunes.

L'ASPC est un chef de file reconnu sur la scène internationale en matière de surveillance de l'activité physique. Depuis 2014, le travail de surveillance de l'ASPC s'est élargi au-delà du suivi des niveaux d'activités physiques des Canadiens pour englober le suivi du comportement sédentaire et du sommeil, qui ont été reconnus comme étant des comportements importants du mouvement.

Grâce au leadership de l'ASPC, le gouvernement a élaboré des indicateurs de l'activité physique, du comportement sédentaire et du sommeil ainsi qu'un outil de données en ligne contenant des indicateurs pour les enfants, les jeunes et les adultes. Cette information est utilisée pour appuyer l'élaboration de politiques, y compris le récent bulletin de 2019 de ParticipACTION sur l'activité physique chez les adultes. L'ASPC a également travaillé en partenariat avec les ministères FPT du Sport, de l'Activité physique et des Loisirs afin d'offrir un soutien à la mesure des besoins stratégiques en matière d'activité physique, y compris la Vision commune.

Le bulletin bisannuel de ParticipACTION sur l'activité physique chez les enfants et les jeunes fait la synthèse des données provenant de diverses sources afin de produire une évaluation annuelle de l'activité physique chez les enfants et les jeunes au Canada. Il contient des indicateurs (p. ex. niveau général d'activité physique, comportement sédentaire), une cote générale d'activité physique, les principales conclusions de recherche, les lacunes en matière de recherche et les recommandations pour améliorer la cote générale assignée.

L'initiative sur les rapports pancanadiens sur les disparités en santé (RPDS), dirigée par l'ASPC en collaboration avec le Réseau pancanadien de santé publique, Statistique Canada, le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations et l'Institut canadien d'information sur la santé, vise à renforcer la mesure, la surveillance et la déclaration des inégalités en matière de santé au Canada grâce à un accès amélioré aux données et aux produits d'application des connaissances. L'initiative des RPDS permet de combler une grande lacune en matière de données en orientant les programmes et politiques qui ciblent les groupes de population prioritaires et en appuyant les engagements de l'ASPC et du gouvernement du Canada en ce qui a trait à la surveillance des progrès de réduction des inégalités en santé.

Le rapport électronique de 2017 sur le poids santé est le troisième rapport des gouvernements FPT sur les progrès du *Cadre d'action fédéral, provincial et territorial pour la promotion du poids santé : Freiner l'obésité infantile*. Le rapport électronique de 2017 présente un aperçu sur l'état des enfants et des jeunes canadiens en ce qui concerne les modes de vie sains et le poids santé. Il se fonde sur les deux premiers rapports sur l'état d'avancement (2013 et 2015) et souligne les récentes données et tendances relatives aux indicateurs du poids santé. Le rapport électronique de 2017 présente également l'état actuel des indicateurs liés au poids santé, y compris à l'activité physique, et se penche sur les possibles tendances depuis 2010.

Le gouvernement continue de mettre à l'essai de nouveaux modèles de financement et des innovations pour mettre davantage l'accent sur les résultats et les répercussions des projets en ce qui concerne l'amélioration des résultats de santé pour les Canadiens. Par exemple, l'ASPC met à l'essai un modèle de financement qui offre un mécanisme financier permettant de lier directement la performance et les paiements de prime aux modifications mesurables des résultats de santé pour les participants au projet. Cette approche est utilisée pour appuyer les projets lorsque les paiements de prime mettent l'accent sur les importants changements statistiques et cliniques en matière de santé chez les enfants et jeunes participants, comme la capacité cardiorespiratoire et la qualité de vie.

Finalement, l'ASPC appuie le volet canadien de l'initiative Comportements en santé des enfants d'âge scolaire, une étude collaborative et transnationale de l'Organisation mondiale de la Santé réalisée auprès des jeunes âgés de 11 à 15 ans. Cette étude, à laquelle le Canada participe depuis 1989-1990, vise à en apprendre davantage sur le bien-être des jeunes, leurs comportements de santé et leurs contextes sociaux. Cette étude permet également de faire des comparaisons internationales de l'activité physique, du comportement sédentaire et du

sommeil entre les 40 pays participants ainsi que de cerner les tendances au fil du temps pour guider les politiques et les pratiques.

Conclusion

J'aimerais remercier le HESA pour son travail à l'égard de cette importante question de santé. Comme il a été mentionné plus haut, divers secteurs et partenaires doivent déployer des efforts pour s'attaquer à l'inactivité physique. Le gouvernement dispose de divers investissements et activités pour aider les enfants et les jeunes à être plus actifs.

La COVID-19 a eu une grande incidence sur la façon dont les Canadiens vivent, apprennent, travaillent et jouent et plusieurs enfants et jeunes peuvent avoir de la difficulté à s'adapter à une nouvelle routine. Il est plus important que jamais que les enfants et les jeunes demeurent actifs compte tenu des avantages potentiels de l'activité physique sur la santé et le mieux-être pendant la pandémie de COVID-19. Le gouvernement s'emploie donc à adapter ses politiques et programmes pour refléter ce nouveau défi.

Le gouvernement croit que la présente réponse démontre son engagement à aider tous les Canadiens à mener une vie plus saine en fournissant des outils et des ressources pour promouvoir l'activité physique et prévenir les maladies chroniques.



L'honorable Patty Hajdu
Ministre de la santé